

## PARALYSIE GÉNÉRALE ET SYPHILIS

Nous savons que pour conjurer une des plus graves complications de la syphilis, la *paralysie générale*, le professeur Fournier recommande les cures mercurielles à termes éloignés. Il prescrit un premier traitement mercuriel d'une durée de deux ans environ avec des repos fréquents. Suspension du traitement pendant la troisième et la quatrième année et reprise pendant la cinquième année; nouvelle suspension d'un an ou deux et dernier traitement mercuriel vers la septième ou huitième année.

A la suite de cette communication, une discussion a été ouverte entre différents membres de l'Académie de Médecine. Les uns avec le professeur Fournier font une très large part à la syphilis dans l'étiologie de la paralysie générale. Les seconds avec M. le professeur Raymond font jouer un grand rôle à l'hérédité nerveuse et au terrain.

M. Raymond a confirmé par son expérience personnelle les conclusions qui ont été formulées par M. Fournier, relativement à la date de l'échéance de la paralysie générale après la contamination syphilitique, relativement à ce fait que la paralysie générale succède, très ordinairement, à une syphilis bénigne, en apparence, dans ses premières manifestations, surtout si cette syphilis n'a pas été convenablement traitée, relativement aussi à l'impuissance radicale du traitement spécifique pour enrayer la maladie, dans tous les cas dont le diagnostic est certain, voire même aux dangers que l'on fait courir aux malades par la médication intensive mercurielle ou iodurée.

Mais l'auteur insiste en outre sur l'importance considérable de l'hérédité. Celle-ci domine la cause des maladies nerveuses et se manifeste souvent par suite d'un défaut de résistance, d'un vice de structure de certains éléments. C'est sur ces foyers de moindre résistance que se localise généralement l'affection syphilitique.

Les derniers avec M. le professeur Joffroy n'accordent à la syphilis qu'une action prédisposante au même titre qu'à l'alcoolisme, aux surmenages, aux excès. M. Joffroy termine sa communication par les conclusions suivantes:

1° La syphilis n'est pas la cause efficiente de la paralysie générale;